



Fondation
"Maison de la Gendarmerie"
Cellule sociale – Allocations d'Etudes
10, RUE DE TOURNON
75006 PARIS
Tél : 01.56.28.74.42

DEMANDE D'ATTRIBUTION D'UNE ALLOCATION D'ETUDES

- envoyer un dossier complet par enfant
PAR VOIE POSTALE UNIQUEMENT
- référence : note n° 71099 / MG du 06/09/2017.

ANNEE SCOLAIRE 2017 / 2018

1 - DEMANDEUR

Nom : _____ Prénom : _____

Grade : _____ Situation de famille : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____ ☎ (1) : _____

Mail(1) : _____ ☎ (1) : _____

- Activité
- Non activité (médical)
- Veuve, Veuf
- Orphelin
- Orphelin double
- Retraité souscripteur

Vous êtes : → 11 - Souscripteur de la fondation (joindre copie du dernier bulletin de solde)

12 - (*) non souscripteur de la fondation mais en charge de l'enfant bénéficiaire
(Ex. : ex conjoint, tuteur)

13 - (*) veuve ou veuf de ressortissant depuis le : _____
Etes-vous Assuré GMPA ? Oui Non

(*) Indiquer le nom et le prénom du souscripteur ouvrant le droit à l'allocation _____

(1) Obligatoire

2 - ENFANT BENEFICIAIRE

Nom : _____ Prénom : _____ Né(e) le : _____

Classe fréquentée en toutes lettres : _____

Etablissement fréquenté : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Etudes poursuivies

⇒ Etudes en **EXTERNAT**
Concernent **uniquement les orphelins (QF=0)**
et les non actifs

⇒ Etudes en **INTERNAT, chambre universitaire ou location (pour tous)**

- 21 - 1^{er} cycle secondaire 6^{ème} à 3^{ème}
- 22 - 2^{ème} cycle secondaire - technique
- apprentissage
- 23 - études supérieures après BAC

	Orphelins	Actifs & Retraités	Non Actifs
24 - <input type="radio"/> 1 ^{er} Cycle secondaire 6 ^{ème} à 3 ^{ème}	QF=0	QF=7000	QF=9700
25 - <input type="radio"/> 2 ^{ème} cycle secondaire - technique - apprentissage	QF=0	QF=7000	QF=9700
26 - <input type="radio"/> études supérieures Post BAC	QF=0	QF=9000	QF=9700

⇒ 27 - études poursuivies par enfant handicapé (QF=0)

Avez-vous d'autres enfants scolarisés pour lesquels vous demandez une aide ? Oui Non Nbre : _____

Date : _____ Signature du demandeur : _____

"Conformément à la loi 78-17 du 06/01/78, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux informations nominatives vous concernant que la fondation sera amenée à traiter en vue de l'attribution des allocations d'études".



ATTENTION : TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS TRAITE



PIECES A JOINDRE AU DOSSIER

3 - VOUS DEMANDEZ UNE ALLOCATION D'ETUDES – SANS CONDITION DE RESSOURCES

- Concerne :**
- 1 / Orphelin de père et de mère
 - 2 / Orphelin de ressortissant décédé dans l'année qui précède la demande
 - 3 / Orphelin de ressortissant décédé depuis plus de un an (voir rubrique 57 obligatoire)
 - 4 / Enfant de ressortissant placé en non activité pour raison médicale ou rayé des cadres pour infirmité dans l'année qui précède la demande
 - 5 / Enfant handicapé

Pièces justificatives à joindre selon situation :

- 31 - photocopie complète du livret de famille (**toutes situations**)
- 32 - justificatif de l'état de tuteur
- 33 - carte d'invalidité de l'enfant scolarisé ou décision de la MDPH
- 34 - décision de placement en non-activité pour raison médicale ou décision de radiation des cadres pour infirmité
- 35 - relevé d'identité bancaire ou postal (**toutes situations**)
- 51 - certificat de scolarité
- 52 - internat : certificat de scolarité avec mention "en internat"
- 53 - attestation d'études (**enfant handicapé**)
- 55 - copie du bail ou attestation de location de chambre universitaire
- 57 - avis d'imposition ou de non-imposition de l'année **2017 sur revenus 2016** (**obligatoire pour les orphelins dès la seconde demande**)

4 - VOUS DEMANDEZ UNE ALLOCATION D'ETUDES - AVEC CONDITION DE RESSOURCES

- Concerne :**
- 1 / Actif souscripteur
 - 2 / Enfant de ressortissant placé en non activité pour raison médicale depuis plus d'un an
 - 3 / Retraité souscripteur

Pièces justificatives à joindre selon situation :

- 41 - avis d'imposition ou de non-imposition de l'année **2017 sur revenus 2016** (**obligatoire**)
- 42 - votre Q.F. =

Revenu fiscal de référence	=	
Nombre de personnes au foyer fiscal (*)	=	

 =
- 43 - photocopie complète du livret de famille (**toutes situations**)
- 44 - décision de placement en non-activité pour raison médicale
- 46 - relevé d'identité bancaire ou postal (**toutes situations**)
- 51 -

logé hors domicile

 : certificat de scolarité + copie du bail ou attestation de résidence du CROUS (**obligatoire pour les actifs et les retraités souscripteurs**)
- 52 -

internat

 : certificat de scolarité avec mention "en internat" (**obligatoire pour les actifs et les retraités souscripteurs**)
- 56 - certificat de scolarité (**obligatoire pour tous**)
- Photocopie du dernier bulletin de solde (**obligatoire pour les actifs**).

(*) Chaque personne compte pour une part, le demandeur qui vit seul (veuf, séparé, divorcé ou célibataire) avec enfant à charge compte lui-même pour deux parts et chaque enfant pour une part.